

FICHE DESCRIPTIVE

Formation CAP

Accompagnant Educatif Petite Enfance

Du 15 SEPTEMBRE 2019 au 29 MAI 2020

FORMATION A TEMPS PLEIN SUR 1141 HEURES DONT :
567 HEURES DE FORMATION EN CENTRE (ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNIQUE) ET 574 HEURES EN ENTREPRISE

La formation en centre à PERF91 se réalisera au 87 Route de Grigny – 91130 RIS-ORANGIS

OBJECTIF DE FORMATION

Former des accompagnants éducatifs de la petite enfance aux différentes fonctions selon les contextes professionnels :

- En école maternelle ou en accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs et séjours de vacances) :
- ↳ Agent Spécialisé en Ecole Maternelle (ASEM), agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, assistant éducatif petite enfance, adjoint/agent d'animation,
En Etablissement d'Accueil du Jeunes Enfants (EAJE) crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, multi accueil :
- ↳ Auxiliaire petite enfance, agent social, agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, assistant éducatif petite enfance,
A domicile
- ↳ Assistante maternelle (en crèche familiale ou indépendante), garde d'enfants à domicile.

COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION

↳ Formation en centre (567 heures)

Contexte professionnel :

- ↳ Inscrire son action dans le cadre légal, réglementaire et de sécurité de la structure professionnelle
- ↳ Participer à la mise en œuvre d'un projet d'établissement ou pédagogique
- ↳ Adopter un positionnement et une posture professionnelle
- ↳ Travailler en équipe pluri professionnelle, collaborer avec les parents
- Accompagnement éducatif de l'enfant :
- ↳ Conduire des activités d'animation, d'apprentissage, d'éveil,...
- ↳ Conduire des activités de la vie quotidienne (soins, confort, besoins, ...)
- ↳ Conduire des activités d'aide pédagogique, d'aménagement et d'entretien des espaces de vie et du matériel
- ↳ Assurer une relation éducative, une protection et sécurité
- ↳ Prendre en compte le développement et les besoins de l'enfant (protection des mineurs, prévention,...)

↪ Formation en entreprise (574 heures)

2 stages pratiques en école maternelle, ACM – Accueil collectif de Mineurs, crèche, halte-garderie, organisme de service à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans ..., répartis sur 16 semaines obligatoires dont 1 stage de 4 semaines minimum

CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION

Pré-requis

- ✚ Etre âgé de 18 ans ou plus
- ✚ Niveau scolaire 3^{ème}
- ✚ Expérience (professionnelle ou bénévole) obligatoire, même courte, en collectivité d'enfants (crèche, école maternelle, halte-garderie, ...)
- ✚ Posséder les qualités nécessaires pour assurer une présence active auprès d'enfants

Inscriptions

Envoi du dossier d'inscription par courrier à PERF91 – 87 Route de Grigny – 91130 RIS-ORANGIS ou par mail contact@perf91.com; ou stephanie.perf91@gmail.com

Sélections

- ❶ Examen des dossiers de candidature
 - ❷ Présence obligatoire à une réunion d'information collective (1 heure)
 - ❸ Epreuve écrite : compétences de lecture et d'écriture (2 heures)
 - ❹ Entretien oral
- } entre mai et juin
(sur convocation)

VALIDATION DE LA FORMATION

- ✚ Le **CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance** délivré par l'Education Nationale au terme d'épreuves d'examen en juin 2020.
- ✚ L'Attestation de **Prévention et Secours Civiques** de niveau 1 (**PSC 1**)
- ✚ Par l'arrêté du 21 mars 2003, le titulaire du CAP Petite Enfance est autorisé à exercer les fonctions d'animateur d'accueils collectifs de mineurs (Accueil de loisirs sans hébergement et séjours de vacances). Le CAP Petite Enfance donne l'équivalence du **BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)**

FRAIS DE FORMATION

- 1 SI VOUS ÊTES SALARIÉ-E** **5 850 €**
- En Congé Individuel de Formation (CIF)
 - En Formation Continue financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation)
 - En Contrat de Professionnalisation, le coût de formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur
 - En Compte Personnel de formation, la formation est éligible au CPF
- 2 SI VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI** **4 790 €**
- Les demandeurs d'emploi pourront éventuellement bénéficier de places financées par le Pôle Emploi dans le cadre de l'AIF. (se rapprocher de votre référent Pôle Emploi)
 - En Compte Personnel de formation, la formation est éligible au CPF
- 3 AUTRES FINANCEMENTS** **4 490 €**
- Cofinancement : vous pouvez vous renseigner selon votre situation de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Général, de votre Caisse de Retraite, du Centre d'Action Sociale, de la Maison de l'Emploi ou du P.L.I.E de votre commune...
 - Financement possible également par le dispositif « Fond d'Aide aux Jeunes » et autres dispositifs 18-25 ans : se renseigner auprès de la Mission Locale et/ou Pôle Emploi
 - Financement Individuel